



## VAL-DE-TRAVERS

### Bol d'air pour les enfants atteints du cancer

Samedi, la société Un P'tit Plus, qui œuvre pour les enfants et adolescents atteints du cancer, a assisté à la traditionnelle journée organisée aux Diablerets par la Ligue vaudoise contre le cancer. Une sortie financée avec une partie du bénéfice réalisé lors des lotos du P'tit Plus à Fleurier. /réd

## CONSERVATOIRE DU VAL-DE-TRAVERS

# Des percussionnistes en panne de chauffage

On ne pourra pas dire que les percussionnistes du conservatoire du Val-de-Travers manquent de persévérance et de courage. Depuis le début de l'hiver, ils suivent leurs leçons dans un sous-sol non-chauffé, où la température est descendue la semaine dernière à neuf degrés. Ce mercredi, un petit radiateur a enfin été installé.

FANNY NOGHERO

Un professeur qui enseigne en sous-vêtements de ski, des élèves en veste d'hiver, bonnets et gants. Non, nous ne sommes pas dans une classe du fin fond de la Sibérie, mais au conservatoire de Fleurier, dans la salle destinée aux percussions.

Situé au sous-sol d'une ancienne bâtisse du village, ce local servait à l'époque de garde-manger pour l'armée. C'est dire si le lieu est frais. «Jusqu'au printemps dernier, notre salle de cours était située dans les étages, mais nos percussions dérangent les cours de solfège», précise le professeur.

Le hic, c'est qu'il n'y a pas de radiateur dans ce sous-sol d'environ 80m<sup>2</sup>. Une vitre cassée depuis l'été n'améliore pas la situation. «La tempéra-



**FRISQUET** Le sous-sol dans lequel répètent les percussionnistes du conservatoire de Fleurier n'est pas chauffé. Un radiateur d'appoint a, toutefois, été installé cette semaine. (FANNY NOGHERO)

ture a commencé à descendre sérieusement en décembre», note le professeur, qui a demandé à maintes reprises à ses supérieurs que le carreau soit remplacé et que des radiateurs soient installés. En vain.

Contacté, François Hotz, directeur du Conservatoire de musique neuchâtelois, ne souhaite pas s'exprimer sur cette affaire. Il s'est contenté

de relever que «les choses étaient en voie de se solutionner notablement».

Tout est question d'appréciation. Mercredi dernier, le professeur et ses douze élèves ont eu l'agréable surprise de découvrir un petit radiateur électrique dans le sous-sol. Vérification faite, le thermomètre indiquait 15°C. Une température plus supportable, mais pas encore suffisante. «Il

faut absolument un deuxième radiateur et que la fenêtre soit réparée», note le professeur, qui, mercredi, a pu donner ses leçons sans sous-vêtements en thermolactyl.

La situation semble donc s'améliorer pour les joueurs de batterie, xylophone, timbales, vibrapone et autre percussions, même s'il a fallu en arriver à des limites extrêmes. /FNO

## TRIBUNAL DU VAL-DE-RUZ

### L'Etat sur la sellette à cause de déchets



**LES HAUTS-GENEVEYS** Les Ponts et chaussées auraient toujours entreposé des déchets dans cette décharge non contrôlée. (RICHARD LEUENBERGER)

Beaucoup de flou et de déchets, hier, au Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz. Un voyer-chef des Ponts et chaussées et un cantonnier des Hauts-Geneveys sont accusés d'avoir stocké des déchets ailleurs que dans une décharge officiellement contrôlée par l'Etat. Soit dans une petite carrière des Hauts-Geneveys.

Ces deux hommes s'étaient opposés à leur condamnation par le Ministère public à des jours-amende avec sursis pour violations de la loi fédérale sur l'environnement. D'où leur comparution devant un juge.

Après une heure d'interrogatoire, la présidente Noémie Helle s'est demandée si c'était bien eux qui devaient être assis sur le banc des accusés. Elle a suspendu la procédure afin de demander des compléments au Ministère public. Cette enquête pénale avait été ouverte sur plainte d'un paysan chaux-de-fonnier, brouillé avec l'Etat. A la sortie de l'audience, le dénonciateur estimait clairement que la justice aurait dû viser plus haut dans la hiérarchie.

Les deux employés de voirie n'ont pas nié l'entreposage aux Hauts-Geneveys de déchets liés à l'entretien des routes

(morceaux de béton et de goudron, feuilles, gravillons, terre). «Il ne s'agissait que d'un dépôt provisoire», a souligné le voyer-chef. «Ça s'est toujours passé comme ça», a-t-il ajouté, comme son confrère, sans avoir connaissance ni de directives écrites ni d'ordres particuliers pour cet endroit.

Cette façon de faire évitait d'acheminer quotidiennement de petites quantités de déchets jusqu'aux décharges contrôlées de Coffrane, La Chaux-de-Fonds ou Mühleberg (BE). Ce principe aurait été confirmé en 2005 par l'ex-conseiller d'Etat Fernand Cuhe, pour économiser du carburant.

La même année, la carrière a accueilli transitoirement des boues récupérées dans le bassin du Bas-de-Reymond, où s'accumulent les grosses eaux de l'autoroute H20. Ces matériaux, qui peuvent contenir des traces d'hydrocarbures, auraient ensuite été dûment traités à Neuchâtel. Là encore, le voyer-chef affirme n'avoir que répété une pratique ancienne. Et la juge lui a fait dire qu'il n'avait pas de formation spécifique.

Avec ce flou, l'avocat des prévenus aurait souhaité que le tribunal les acquitte illico. /axb

PUBLICITÉ

CITROËN UTILITAIRES, PARTENAIRE DE CHAQUE ENTREPRISE.

www.citroen.ch



CITROËN NEMO CITROËN BERLINGO CITROËN JUMPY CITROËN JUMPER

Versions disponibles\* : Fourgon - Plateau-Cabine - Châssis-Cabine - 4x4 - Plancher-Cabine

Jusqu'à Fr. 5'000.- de remise supplémentaire.

CITROËN préfère TOTAL

Offre valable pour des véhicules vendus du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2011. Les véhicules utilitaires proposés sont destinés à une utilisation commerciale ou professionnelle. Offre exclusivement réservée à la clientèle flotte selon le règlement Citroën et dans le réseau participant.

\* Selon modèle.

**CITROËN**

CRÉATIVE TECHNOLOGIE